

AR PREFECTURE

006-210601597-20180711-06_11_07_2018-DE
Regu le 16/07/2018

Acte rendu exécutoire après dépôt
En préfecture du
Et publication en mairie du

16/7/18
16/7/18



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2018 À 18H00

L'an deux mille dix-huit, le onze juillet, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Conseillers
Municipaux en
exercice : 29

Présents : 19

Votants : 24

Étaient Présents : Monsieur André BEZZINA Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI, Madame Juliana CHICHMANIAN, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Madame Christiane FROUTÉ, Monsieur André BIANCHERI, Monsieur Bernard REBUFFEL, Madame Monique LAUGIER, Madame Gisèle AMEDEO, Madame Claudine KHOKHLOV, Monsieur Joseph COSENTINO, Monsieur Robert BOJANOVICH, Monsieur Régis BELLI,, Monsieur Richard CONTE, Madame Patricia DEGUS,

Absents avec procuration

Monsieur Jean-Paul GEAY donne procuration à Madame Pasquale HATTEMBERG
Madame Isabelle PALAZZOLI donne procuration à Madame Juliana CHICHMANIAN
Madame Anne RAINAUD donne procuration à Monsieur André BIANCHERI
Monsieur Jean-François GIAUME donne procuration à Monsieur Robert BOJANOVICH
Monsieur Florian VIALLA donne procuration à Madame Joëlle BRAVETTI

Absents excusés :

- Madame Marie ADAMO-BRONSONE
- Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN
- Madame Christine PETRUCCELLI
- Monsieur Cédric CIRASA
- Madame Marie-Paule ZANOTTI

-
Monsieur Régis BELLI est élu secrétaire de séance.

**6/ OBJET : TRAVAUX DIVERS SUR DES BÂTIMENTS COMMUNAUX
DÉPÔT DE DEMANDES D'URBANISME – HABILITATION DE
MONSIEUR LE MAIRE**

Monsieur André BIANCHERI, Conseiller Municipal, expose à ses collègues

Plusieurs immeubles communaux nécessitent la réalisation de travaux. Il s'agit des biens suivants :

- L'Immeuble cadastré AR 161, situé 3 avenue Général de Gaulle, dénommé « Sacré Cœur », utilisé principalement par les associations villefranchoises

AR PREFECTURE

006-210601597-20180711-06_11_07_2018-DE
Regu le 16/07/2018

et pour lequel il est nécessaire d'entreprendre des travaux de rénovation de toiture, des façades, et des menuiseries afin de garantir la sécurité des biens et des personnes ;

- Le Bâtiment cadastré AV 390, situé avenue François Ferry, dénommé « Gymnase de la Corne d'Or », utilisé par le CLUB SPORTS ET LOISIRS DE LA CORNE D'OR, et pour lequel il convient de procéder à des travaux de mise en peinture et de modification des façades du gymnase existant ;
- L'immeuble cadastré AP 331, situé 17 bis, rue de l'Eglise, qui accueille actuellement l'Agence Consulaire de la Fédération de Russie, pour lequel il convient de procéder au ravalement d'un pignon de façade du bâtiment suite à des problèmes d'infiltration ;

Considérant que ces travaux sont soumis à autorisations d'urbanisme.

Il leur demande :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer au nom de la commune de Villefranche-sur-Mer les demandes de déclarations préalables ou de permis de construire relatives à ces projets, en application des articles L.421-1, L.421-4, L.423-1, R.423-1, R.431-4 et R 431-35 du code de l'urbanisme.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives